(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 1 de 9
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

# SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: ECOCLEAN PRO

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Nettoyant sol bio, conçu avec ingrédients biodégradable et respectueux de l'environnement. Adapté pour le nettoyage de la saleté persistante. Particulièrement adapté pour le nettoyage des sols en bétons cirés.

### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: Grupo Negocios PO, S.L.U.

Adresse: Plaza Rojas Clemente nº 17 bajo izqdo.

Ville: Valencia
Province ou région: Valencia

Numéro de Téléphone: 00 34 963 925 989 E-mail: info@topciment.com Web: www.topciment.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 00 34 661 557 242 (Disponible 24 heures)

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

# 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008: Acute Tox. 4 : Nocif en cas d'ingestion.

### 2.2 Éléments d'étiquetage.

# Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



### Mention d'avertissement:

### **Attention**

Phrases H:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Phrases P:

P264 se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 en cas d'ingestion: appeler un centre antipoison ou un médicin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales dans une installation d'élimination

des déchets.

Contient:

Decan-1-ol, ethoxylated

# 2.3 Autres dangers.

-À la suite de la page suivante.-

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**



En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règelement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 603-096- 00-8 CAS No: 112-34-5 CE No: 203-961-6 Registration No: 01- 2119475104-44-XXXX	[1] 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319	-
CAS No: 26183-52-8 CE No: 500-046-6	Decan-1-ol, ethoxylated	3 - 10 %	Acute Tox. 4, H302	,:

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS.**

### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

### En cas d'contacte avec les yeux.

Si vous portez des lentilles d'contacte, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

# En cas d'contacte avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

<sup>[1]</sup> Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**



# SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

### 5.1 Moyens d'extinction.

### Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou  $CO_2$ . En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chutte ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pour professionnel.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 4 de 9
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017



### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
	112-34-5	Koninkrijk België/Royaum e de Belgique/König reich Belgien [1]	<b>Huit heures</b>	10	67,5
			Court terme	15	101,2
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		Schweiz [2]	<b>Huit heures</b>	10	67
2-(2-butoxyethoxy)ethanoi			Court terme	15	101
		European	Huit heures	10	67,5
		Union [3]	Court terme	15 101,2	101,2
	Franc	F [4]	Huit heures	10	67,5
		France [4]	Court terme	15	101,2

<sup>[1]</sup> According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
2 (2 hta.) (4th an 1	DNEL	Inhalation, Long-term, Local effects	67,5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(Workers)	_	(mg/m³)
N. CAS: 112-34-5	DNEL	Inhalation, Long-term, Systemic effects	67,5
N. CE: 203-961-6	(Workers)		(mg/m³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition.

# Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %			
Utilisation(s):	Nettoyant sol bio, conçu avec ingrédients biodégradable et respectueux de l'environnement. Adapté pour le nettoyage de la saleté persistante. Particulièrement adapté pour le nettoyage des sols en bétons cirés.			
Protection respiratoire:				
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.			
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405			

<sup>[2]</sup> Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

<sup>[3]</sup> According both Binding Occupational Esposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

<sup>[4]</sup> Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 5 de 9

Date d'impression: 11/04/2017 Date de révision: 11/04/2017

Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son Maintenance:

utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur

Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque Observations:

(particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les

recommandations du fabricant.

Type de filtre nécessaire:

Protection des mains:

PPE: Gants de protection contre les produits chimiques

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie III.

Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420

Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne Maintenance: pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou

d'adhésif.

Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les Observations:

gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches

PVC (Polychlorure de Temps de pénétration Epaisseur du Matériaux: 0.35 vinyle) (min.): matériau (mm):

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec monture intégrale PPE:

Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour Caractéristiques:

se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.

Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et Maintenance:

les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.

Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles Observations:

ou plus profondes, etc

Vêtements de protection PPF:

Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être

Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de

l'utilisateur.

Normes CEN: EN 340

Protection de la peau:

Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une Maintenance:

protection invariable.

Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont

Observations: été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps

d'utilisation prévus.

PPF. Chaussures de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II.

Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347

Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour Maintenance:

des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à

protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles

tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect:Liquide avec odeur et couleur caractéristiques

Couleur: Amarillo Odeur: P.D./P.A. Seuil olfactif: P.D./P.A.

Observations:

pH:11

Point de fusion: P.D./P.A. Point d'ébullition: P.D./P.A. Point d'inflammation: >61 °C Taux d'évaporation: P.D./P.A.

-À la suite de la page suivante.-

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 6 de 9 Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A. Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A. Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A. Densité de la vapeur:P.D./P.A. Densité relative: 1.02 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité:P.D./P.A. Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: Totalmente Hidrosoluble Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A. Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A. Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A. Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point d'écoulement PD/PA Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présentent pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

### 10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec des acides

# 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contacte prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contacte non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 1.883 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Données non concluantes pour la classification.

TOP CIMENT

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 7 de 9
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

#### 12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom		Bioaccumulation			
		Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		0,56			Très faible
CAS No: 112-34-5	EC No: 203-961-6	0,56	-	-	Tres taible

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 8 de 9
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017



# SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: Transport non-dangereux. IMDG: Transport non-dangereux. OACI: Transport non-dangereux.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

## 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.**

# **15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.** Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Sous-catégorie de produits (Directive 2004/42/CE): Préparation et nettoyage (Produit préparatoire)

Phase I\* (à partir du 01/01/2007): 850 g/l Phase II\* (à partir du 01/01/2010): 850 g/l

(\*) g/l de produit prêt à l'emploi

Teneur en COV (p/p): 8,3 % Teneur en COV: 84,66 g/l

Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les COV s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour de plus amples informations.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

# **ECOCLEAN PRO**

Version: 3 Page 9 de 9
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017



Codes de classification:

Acute Tox. 4 [Oral]: Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Sections changé par rapport à la version précédente:

1,2,16

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne. PPE: Équipements de protection individuelle.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau. NOEC: Concentration sans effet observé.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.